

## LA REVISION

Un véhicule entretenu c'est un véhicule plus facile à revendre et à un meilleur prix. Un véhicule entretenu, c'est aussi un véhicule qui pollue moins. Le règlement européen permet aux consommateurs de choisir librement leur réparateur automobile pour l'entretien de leur voiture y compris pendant la période de garantie.

Ce règlement impose en outre aux constructeurs de rendre accessibles à l'ensemble des acteurs de la réparation automobile toutes les données propres à leurs véhicules et nécessaires à leur entretien et leur réparation. Il est donc possible de faire effectuer une révision dans n'importe quel garage, dans le parfait respect des procédures constructeur et sans perdre le bénéfice de la garantie constructeur.

### EN QUOI CA CONSISTE ?

Nous effectuons la révision adaptée à chaque véhicule tenant compte du modèle, de l'âge, du kilométrage et du plan d'entretien défini par le constructeur.

Dans tous les cas, nous réalisons:

la vidange avec changement du filtre à huile, l'échange du filtre d'habitacle s'il y a un système de climatisation, la mise à niveau des liquides (lave-vitre, refroidissement, de freins, de direction assistée...), un contrôle de l'ensemble des éléments de sécurité (feux, pneumatiques, plaquettes de frein, système de direction, amortisseurs, balais d'essuie-glace...), un diagnostic électronique.

Suite au contrôle de ces éléments, nous vous prodiguons des conseils adaptés et peut, si besoin, vous proposer de changer les pièces qui montrent des signes de fatigue ou qui ont atteint les limites légales d'usure.

### POURQUOI FAIRE LA REVISION ?

La vidange assure la bonne qualité de l'huile permettant de lubrifier les pièces du moteur et de limiter le frottement entre les pièces métalliques. Elle évacue également les saletés, les particules de métal et les autres impuretés en suspension et les dépose dans le filtre à huile. Même sans rouler, le lubrifiant se dégrade à cause des nombreuses impuretés accumulées dans le moteur. La vidange permet donc d'entretenir le moteur, de prolonger sa durée de vie et de maintenir ses performances. La fréquence des vidanges est déterminée par le constructeur en fonction des caractéristiques du moteur (spécifiée dans le carnet d'entretien). Il est cependant conseillé de procéder à une vidange tous les ans. Effectuer une révision régulière permet de s'assurer de la bonne santé des différents organes de sécurité de la voiture. Constamment sollicitées, les pièces du véhicule s'usent naturellement, le niveau d'huile permettant de lubrifier les pièces baisse et les différents filtres (à air, à gazole, etc.) se chargent en impureté. Effectuer un entretien régulier du véhicule, via sa révision, permet donc de garantir sa longévité et sa fiabilité.

### QUAND FAIRE LA REVISION ?

La fréquence de la révision dépend de la technologie utilisée sur le véhicule et peut donc sensiblement varier selon les modèles (tous les 15 000 km, 20 000 km ou 30 000 km).

Il faut donc se référer au carnet d'entretien constructeur du véhicule.